

## Corrigé offert par SES réussite

Document à usage pédagogique – ne pas diffuser

Sujet :

À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que les formes de contrôle social sont diverses.

### Introduction

Le contrôle social désigne l'ensemble des moyens par lesquels une société amène ses membres à respecter les normes et les valeurs collectives. Les normes correspondent aux règles de conduite attendues, tandis que les valeurs sont les idéaux collectifs qui orientent les comportements. Le contrôle social permet ainsi d'assurer la cohésion sociale et de limiter les comportements déviants.

On peut donc se demander : en quoi les formes de contrôle social sont-elles diverses ?

Nous verrons que le contrôle social peut d'abord être informel et exercé par les groupes sociaux, puis qu'il peut également être formel et institutionnalisé à travers des sanctions juridiques variées.

### Le contrôle social peut être informel et s'exercer par des sanctions sociales positives ou négatives

Le contrôle social informel s'exerce au sein des groupes sociaux (famille, amis, collègues, voisins) sans passer par des institutions officielles. Il repose sur des interactions quotidiennes et sur le regard des autres. Les sanctions peuvent être négatives (moqueries, rejet, mise à l'écart, commérages) ou positives (félicitations, encouragements, récompenses symboliques).

En effet, lorsqu'un individu adopte un comportement jugé déviant, il peut faire l'objet de critiques, de regards réprobateurs ou d'une mise à l'écart. À l'inverse, un comportement conforme aux normes peut être valorisé. Ces sanctions, même non officielles, incitent les individus à se conformer aux attentes du groupe afin d'éviter l'exclusion et de maintenir leur intégration sociale.

Le document 1 illustre cette diversité des sanctions informelles. Guy Rocher évoque l'expulsion du groupe, le rejet, la mise à l'écart, le silence ou encore le commérage comme formes de sanctions sociales. Il souligne également que la sanction peut être positive et servir à encourager ou récompenser.

## **Le contrôle social peut également être formel et reposer sur des sanctions juridiques variées**

Le contrôle social formel est exercé par des institutions spécialisées (police, justice, administration). Il repose sur des règles écrites inscrites dans la loi et sur des sanctions codifiées. Ces sanctions peuvent prendre plusieurs formes : emprisonnement, amende, peine de substitution, mesure éducative ou dispense de peine.

En effet, lorsqu'un individu enfreint une norme juridique, il s'expose à une sanction prévue par le droit pénal. Ces sanctions ont une fonction punitive mais aussi dissuasive et régulatrice. Elles rappellent la norme et contribuent au maintien de l'ordre social.

Le document 2 met en évidence la diversité des peines prononcées en 2017. Par exemple, pour les vols-recels, on observe 60 398 peines d'emprisonnement, mais aussi 9 589 amendes, 7 520 peines de substitution et 9 009 mesures éducatives. Pour les infractions liées à la circulation routière (215 990 condamnations), les amendes sont particulièrement nombreuses (114 059). Cela montre que le contrôle social formel ne se limite pas à l'emprisonnement : il comprend une grande variété de sanctions adaptées à la nature de l'infraction.

## **Conclusion**

Ainsi, le contrôle social prend des formes diverses. Il peut être informel, exercé par les groupes sociaux à travers des sanctions positives ou négatives. Il peut également être formel, institutionnalisé et encadré juridiquement, avec une grande variété de peines adaptées aux infractions.

Le contrôle social combine donc des mécanismes sociaux et juridiques variés, ce qui explique sa diversité dans les sociétés contemporaines.